



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 28 juin 2023, à 19.30 heures,
à la salle du Tribunal, avenue de la Gare 33

Présidence:

M. Nicolas Genoud, Président – Le Centre

Membres du Bureau:

Mme Ana Rita Domingues Afonso, Vice-présidente – UO+PS

M. Serge Bochud, scrutateur – UO+PS

M. Jérémie Favre, scrutateur – PLR

Mme Patricia Genoud, scrutatrice – UDC-PAI

M. Cédric Pilloud, scrutateur en chef – UDC-PAI

M. Sébastien Rüegg, scrutateur – Le Centre

Membres du Conseil général présents (40/50):

Balmat Cyril, Berthoud Julien, Birbaum (-Bays) Sandra, Bochud Serge, Burgy Frank, Chaperon Anne-Lise, Chaperon Laurence, Chillier Pierre Yves, Colliard Ronald, Colliard (-Dévaud) Véronique, Della Marianna Gabriele, Demierre Hubert, Domingues Antonio Luis, Domingues Afonso Ana Rita, Dubrit Anouchka, Favre Jérémie, Genoud Irène, Genoud Isabelle, Genoud Nathalie, Genoud Nicolas, Genoud Patricia, Glauser Valérie, Huwiler Alexandre, Huwiler Inès, Iriarte Colette, Jamain Daniel, Liaudat Karin, Liaudat Rudy, Pilloud Cédric, Pilloud Valentin, Pires Morgan, Pittet José, Rüegg Sébastien, Saudan Charles, Saudan Pierre Alain, Schaller Cédric, Sonney Christian, Vallélian Pierrot, Vial Philippe, Volery Jérôme.

Membres du Conseil général excusés (10/50):

Mmes Carine Meyer, Alicia Millasson et Adeline Pilloud, ainsi que MM. Olivier Berthoud, Mehdi Genoud, Jérôme Lambercy, Aurélien Lambert, Raymond Meyer, Matthieu Pauchard, Denis Rohrbasser.

Conseil communal (8/9):

M. Thierry Bavaud, Vice-syndic, en charge de l'énergie, de l'environnement, des forêts

M. Roland Mesot, Conseiller communal, en charge de l'aménagement du territoire et des constructions

M. Daniel Maillard, Conseiller communal, en charge des bâtiments, du sport, de l'économie alpestre

M. Daniel Figini, Conseiller communal, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale

Mme Chantal Honegger, Conseillère communale, en charge du feu, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population, de l'agriculture et du tourisme

Mme Nicole Tille, Conseillère communale, en charge de la formation, de la culture et des loisirs

M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce

M. François Pilloud, Conseiller communal, en charge des travaux, des routes, des transports et des télécommunications, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles

Membres du Conseil communal excusés (1/9):

M. Charles Ducrot, Syndic, en charge de l'administration, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du Conseil général du 28 juin 2023

Ouverture de la séance

A 19h30, **le Président, M. Nicolas Genoud**, ouvre la onzième séance ordinaire de la législature 2021-2026 et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

Le Président. Je vous souhaite la bienvenue à la salle du Tribunal, où notre Conseil avait coutume de siéger jusqu'à l'application des mesures de distanciation relatives au Covid-19. Il y a parmi nous des élus qui prennent place pour la première fois en ces lieux et nous leur souhaitons une bonne découverte! Les cartons de vote ont été mis sur les chaises à votre attention. Merci à notre agent de police.

Ce soir, au vu de l'ordre du jour proposé, nous n'avons pas prévu de pause.

Le Président. C'est avec plaisir que j'ouvre cette onzième séance ordinaire de la législature 2021-2026! La convocation du 15 juin 2023, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Elle a été publiée dans la Feuille Officielle n°24 et dans l'édition du Messenger du 16 juin 2023. Les membres du Conseil général ont reçu le procès-verbal de la séance du 10 mai 2023, les deux Messages relatifs à la présente séance, le libellé de la Proposition n°4 de M. Morgan Pires, ainsi que les rôles des propositions et des questions mis à jour.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal, non auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

Se sont excusés ce soir M. Charles Ducrot, Syndic, Mmes Carine Meyer, Alicia Millasson et Adeline Pilloud et MM. Olivier Berthoud, Mehdi Genoud, Jérôme Lamercy, Aurélien Lambert, Raymond Meyer, Matthieu Pauchard et Denis Rohrbasser.

Appel

Le Président. J'ai le plaisir de céder la parole à notre nouveau scrutateur en chef, M. Cédric Pilloud.

M. Cédric Pilloud, scrutateur en chef, pour le Bureau, procède à l'appel.

Présents:	40
Excusés:	10
Absent:	0

Le Président. Avec 40 membres présents, nous pouvons par conséquent délibérer valablement.

Ordre du jour

Le Président. Avez-vous des remarques sur le tractanda?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour de la présente séance est, par conséquent, celui par lequel les membres ont été convoqués en la teneur suivante:

1. Procès-verbal n°11 de la séance du 10 mai 2023 – Approbation;
2. Election d'un membre au Bureau, en remplacement de Mme Patricia Genoud (UDC-PAI), dès le 1^{er} juillet 2023;
3. Election d'un membre à la Commission financière, en remplacement de Mme Adeline Pilloud (UDC-PAI), dès le 1^{er} juillet 2023;



4. Message n°57 – Propriétés communales – Maison des Œuvres – Projet de rénovation et d'adaptation des aménagements extérieurs – Crédit d'étude de 650 000 francs – Approbation;
5. Message n°58 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Route de la Cierne – Remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable et pose de la conduite de transport pour le turbinage – Crédit d'engagement de 1 300 000 francs – Approbation;
6. Décision quant à la transmission de la Proposition n°4 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Conseil communal de mettre sur pied une action de soutien économique à la population et au commerce local – Vote;
7. Rapports des Commissions du Conseil communal et du Conseil général;
 - Commission des naturalisations – Mme Véronique Colliard (-Dévaud), Présidente;
 - Commission d'aménagement – M. Roland Mesot, Président;
 - Commission Energie et Environnement – M. Roland Mesot, Président;
 - Commission des bâtiments – M. Daniel Maillard, Président;
 - Commission des sports – M. Daniel Maillard, Président;
 - Commission Tourisme 4 saisons – M. Alexandre Huwiler, Président;
 - Commission Cohésion sociale – M. Daniel Figini, Président
8. Divers.
 - - Allocution du Président;
 - - Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens.

35 Communications du Président

36 **Le Président.** Le Bureau a plusieurs informations à vous transmettre:

37 Comme vous avez pu le constater, le Bureau a désigné son nouveau scrutateur en chef en la
38 personne de M. Cédric Pilloud, qui nous fait bénéficier de sa longue expérience en tant que
39 membre du Bureau et nous l'en remercions.

40 **Mutation au sein du Conseil général.** Depuis le mois de mai, aucune démission de notre Conseil
41 n'a été enregistrée! En revanche, comme vous l'avez constaté à la lecture de notre menu du jour,
42 deux membres remettent leur poste au sein du Bureau et de la Commission financière. Je saisis
43 l'opportunité de leur adresser mes plus vifs remerciements pour leur implication dans la marche
44 des affaires de notre gremium. À Patricia, notre Présidente émérite et à Adeline, active secrétaire
45 de la Commission financière, un grand merci pour votre contribution!

46 *Applaudissements.*

47 **Règlement du Conseil général – nouvelle version.** Nous avons reçu dans le courant du mois
48 d'avril, la nouvelle mouture de notre Règlement avec les modifications adoptées. Il est consultable
49 et téléchargeable sur notre site Internet et des exemplaires papier ont été mis à votre disposition à
50 l'entrée de la salle. N'hésitez pas à vous servir. Des brochures sur le métier de Conseillers et
51 Conseillères générales sont également à votre disposition.

52 **Echanges entre notre Conseil et les membres de l'Exécutif dans les Divers.** Pour donner suite
53 à la séance du CG du 10 mai 2023, je rappelle l'article 53 du règlement du CG qui concerne la
54 dignité des débats et le maintien de l'ordre: *¹Les membres du Conseil général veillent à maintenir
55 entre eux les égards qu'exige leur fonction. ²Ils usent de la réserve nécessaire propre à
56 sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. En s'adressant au Président, à l'assemblée
57 ou au Conseil communal, ils évitent toute prise à partie personnelle. Les membres mis en cause
58 peuvent demander la parole. ³Le membre qui blesse la convenance est rappelé à l'ordre par le
59 Président. S'il continue de troubler la séance, le Président peut, après avoir consulté le Bureau, lui
60 faire quitter la salle. ⁴Si des tiers troublent la séance du Conseil général, le Président peut ordonner
61 leur expulsion. ⁵Si l'ordre ne peut être rétabli, le Président lève la séance. ⁶En général, un agent
62 de ville assiste à la séance.*

63 **Décompte des voix.** En ce qui concerne le décompte des voix, en cas d'unanimité évidente et sur
64 le constat du Bureau, j'annoncerai directement le résultat, sans attendre le décompte des voix.
65 C'est pourquoi pour tout vote, je vous demande d'afficher ostensiblement votre carton. La feuille
66 récapitulative des votes recensera le résultat du vote pour avoir une preuve écrite.

67 En vertu du règlement du Conseil général, je vous rappelle que les médias autorisés peuvent
68 effectuer des prises de son ou d'images et assurer leur retransmission, mais doivent en informer
69 préalablement le Président. N'ayant pas été contacté, il n'y a par conséquent pas de prise de son
70 ou d'image.



71 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
72 dispositions légales. Lorsque que vous prenez la parole, et je vous y encourage, merci d'annoncer
73 si vous intervenez à titre personnel ou au nom de votre groupe et naturellement de tenir des propos
74 au ton approprié et respectueux. Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire,
75 Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, au format Word,
76 et dans les plus brefs délais.

77 Deux micros se trouvent auprès des scrutateurs. Nous vous prions de les faire circuler parmi vous.
78 Avant de vous exprimer, veuillez attendre le microphone, l'allumer et parler lentement, afin que
79 nous puissions bien vous comprendre. Je prie enfin le public de rester assis durant toute la séance.
80 Ce soir, il n'y aura pas de pause.

81 Représentations du Président

82 **Le Président.** Depuis le 21 mai 2023, j'ai eu l'honneur de représenter le Conseil général à diverses
83 reprises:

- 84 - Le 2 juin, j'ai assisté au 125^e anniversaire de la FSG La Persévérance. A l'heure de l'apéro, j'ai
85 pu partager les souvenirs de soirées de gym et de compétitions de certains et certaines
86 gymnastes retraité·e·s. J'ai constaté qu'ils étaient toujours aussi enthousiastes et dynamiques,
87 mais qu'ils n'avaient plus leur souplesse d'antan. A 19 heures, c'était l'heure du spectacle « Les
88 merveilles de Disney », l'Univers@lle était comble et le public impatient. A la sortie, les familles
89 et amis étaient remplis de joie et des étincelles brillaient dans leurs yeux après avoir vu leur
90 petite tête blonde en pleine action. Je félicite la FSG La Persévérance pour l'organisation de
91 son 125^e anniversaire et la qualité du spectacle proposé. J'ai constaté que la relève était
92 assurée et leur souhaite plein succès.
- 93 - Le 7 juin, j'ai eu la chance d'assister à une séance de « l'Agglo Rivelac » en compagnie de
94 certains d'entre vous, à la Grande salle de Chardonne. Ce fut une séance intéressante,
95 composée d'ateliers sur trois thématiques: 1) urbanisation 2) mobilité et 3) paysage, nature et
96 patrimoine. L'objectif visé était de réfléchir à la manière de développer de nouvelles structures
97 et dompter la croissance liée à l'arrivée de nouveaux habitants dans l'agglomération Rivelac.
98 Après avoir débattu des trois thématiques dans les ateliers, nous avons restitué nos travaux
99 dans une discussion ouverte à l'ensemble des participants. Je félicite M. Roland Mesot, co-
100 président, pour son dynamisme et sa motivation dans la gestion de ce dossier complexe.
- 101 - Le 24 juin, j'ai eu la joie de participer à la première étape de la « tournée des montagnes ».
102 Cette journée ensoleillée m'a fait découvrir certains chalets placés à des endroits dont j'ignorais
103 l'existence. La satisfaction et la joie des locataires se lisaient sur les visages au moment de
104 notre arrivée. J'ai pu observer lors de la visite de ceux-ci qu'ils étaient bien entretenus par nos
105 services communaux, que je remercie. Ces chalets font partie de notre patrimoine communal
106 et sont un outil de travail important pour nos agriculteurs et locataires. Grâce aux différents
107 Messages votés, nous maintenons une tradition et un savoir-faire pour les générations futures.
108 Je tiens à remercier et à féliciter, chaque locataire ou paysan, pour l'accueil qui nous a été
109 réservé lors de ces visites.

110 Hommage aux défunts

111 **Le Président.** Ce soir, j'ai une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées
112 par un deuil dans leur famille ou dans leur entourage. J'adresse une pensée particulière à notre
113 collègue Olivier, qui a perdu son papa récemment. Soyons heureux d'avoir pu partager un moment
114 de leur vie et, pour les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute
115 de silence.

116 *Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.*

117 Naissance

118 **Le Président.** Nous terminerons nos communications avec la mention d'un heureux événement.
119 Notre collègue Valentin Pilloud est devenu l'heureux papa d'un petit Luca. Le petit bout de chou a
120 déjà fêté ses « un mois ». Nous adressons à toute cette petite famille nos vœux de bonheur et
121 beaucoup de plaisir dans l'accompagnement de cette nouvelle vie! Félicitations Valentin !

122 *Applaudissements.*



123 **1. Procès-verbal n°11 de la séance du 10 mai 2023 – Approbation;**

124 **Le Président.** Nous allons approuver le procès-verbal n°11 du 10 mai 2023. Avez-vous des
125 remarques ou des corrections à propos de ce procès-verbal?

126 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

127 **Vote**

128 **À l'unanimité des 40 membres présents, ledit procès-verbal est accepté.**

129 **Le Président.** Je remercie Mme Nathalie Defferrard Crausaz pour sa rédaction.

130 **2. Election d'un membre au Bureau, en remplacement de Mme Patricia**
131 **Genoud (UDC-PAI), dès le 1^{er} juillet 2023;**

132 **Le Président.** Je cède la parole à M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.

133 **M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.** En remplacement de Mme Patricia Genoud, le
134 groupe UDC-PAI propose la candidature de Mme Adeline Pilloud comme membre du Bureau du
135 Conseil général.

136 **Le Président.** Je remercie M. Demierre. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

137 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

138 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
139 Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
140 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être
141 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-
142 il s'exprimer?

143 Tel n'étant pas le cas, je tiens à préciser que l'entrée en fonction n'interviendra que le
144 1^{er} juillet 2023.

145 **La parole n'étant pas demandée, le Conseil général proclame élue Mme Adeline Pilloud, UDC-PAI, en**
146 **tant que membre du Bureau. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2023.**

147 **Le Président.** Je félicite Mme Adeline Pilloud pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir
148 dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Les dates de nos prochaines séances vous seront
149 communiquées par le Secrétariat.

150 *Applaudissements.*

151 **3. Election d'un membre à la Commission financière, en remplacement**
152 **de Mme Adeline Pilloud (UDC-PAI), dès le 1^{er} juillet 2023;**

153 **Le Président.** Je cède à nouveau la parole à M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.

154 **M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.** En remplacement de Mme Adeline Pilloud, le
155 groupe UDC-PAI propose la candidature de Mme Patricia Genoud pour repourvoir le poste laissé
156 vacant par Mme Adeline Pilloud à la Commission financière.

157 **Le Président.** Je remercie M. H. Demierre. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

158 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

159 **Le Président.** Tout comme précédemment, je constate que le nombre de candidat est égal au
160 nombre de poste à repourvoir. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer?
161 Tel n'étant pas le cas, je tiens à préciser que son entrée en fonction n'interviendra que le
162 1^{er} juillet 2023.



163 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élue Mme Patricia Genoud, UDC-PAI,**
164 **en tant que membre de la Commission financière. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2023.**

165 **Le Président.** Je félicite Mme Patricia Genoud pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir
166 dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. *Un nouveau poste pour une nouvelle dizaine... !* Les
167 dates des prochaines séances vous seront communiquées par le Secrétariat. Nous pouvons
168 l'applaudir.

169 *Applaudissements.*

170 **4. Message n°57 – Propriétés communales – Maison des Œuvres – Projet**
171 **de rénovation et d'adaptation des aménagements extérieurs – Crédit**
172 **d'étude de 650 000 francs – Approbation;**

173 **Le Président.** Je cède la parole à M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des
174 Bâtiments.

175 **Représentant du Conseil communal**

176 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des Bâtiments,** résume le Message ci-
177 après:

Message n°57 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Propriétés communales – Maison des Œuvres – Projet de rénovation et
d'adaptation des aménagements extérieurs – Crédit d'étude de 650 000 francs
– Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°57 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de 650 000 francs destiné au projet de rénovation et d'adaptation des aménagements extérieurs de la Maison des Œuvres.

Préambule

Dans sa séance du mercredi 30 mars 2022, le Conseil général acceptait le crédit d'engagement de 150 000 francs pour divers travaux d'entretien et de rénovation consistant en des aménagements de moindre importance à la Maison des Œuvres (Message n°24).

Parallèlement à ces travaux, un mandat d'étude parallèle (MEP) était réalisé sur le secteur pour définir l'implantation des projets de LSI et d'agrandissement de l'ancien hôpital, propriété du RSSV.

Rapidement, il a été constaté que, aussi bien pour la réalisation des parkings que pour le cheminement de mobilité douce, les travaux planifiés dans le Message n°24 devaient être suspendus et une étude de faisabilité menée par l'architecte en charge du développement du secteur.

Cette étude a produit deux variantes, dont la première ne prenait en considération que les éléments conflictuels générés par le projet de parking, alors que la seconde proposait en plus, l'assainissement complet du bâtiment de la Maison des Œuvres. Après avoir soupesé tous les éléments mis à sa disposition et au vu de l'état général de cette bâtisse de 1880, le Conseil communal a décidé de soumettre au Conseil général un projet de rénovation totale de ce bâtiment emblématique de Châtel-St-Denis.

Dans ce contexte, la cour de l'école des Misets sera abaissée pour adapter le projet de rénovation au futur bâtiment des LSI; un cheminement de mobilité douce sera réalisé entre le centre-ville et la route des Misets grâce à l'installation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite dans le secteur Ouest du bâtiment de la maison des Œuvres. Pour terminer, le bâtiment historique retrouvera son gabarit initial par la suppression des agrandissements ne remontant pas à la construction du bâtiment.

Pour rappel, un montant d'intention de 650 000 francs a été inscrit au budget 2023 pour la réalisation de cette étude

But de la dépense

Le montant de 650 000 francs permettra de réaliser les études pour les phases SIA 31 à 41. Il comprend

- le rapport amiante	Fr. 6'000.00
- le rapport géotechnique (y compris les forages et analyses en laboratoire)	Fr. 44'000.00
- les honoraires d'architecte	Fr. 400'000.00
- les honoraires des bureaux d'ingénieurs	Fr. 150'000.00
- divers et imprévus	Fr. 50'000.00

Le crédit d'étude permettra, à partir des soumissions, d'obtenir le coût précis des travaux de rénovation et d'entreprendre les négociations avec les partenaires que sont le RSSV et la coopérative Cité Derrière pour la construction des parkings communs.



Plan de financement

Rubrique comptable 2023.057/5090.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 650'000.00

À la charge du budget des investissements 2023.

Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2025

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 650'000.00 Fr. 65'000.00

Dans le cadre d'une rénovation de bâtiment, l'ensemble du crédit est ensuite amorti à 3%.

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Cette étude n'a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour engager le montant de 650 000 francs destiné à l'étude du projet de rénovation et d'adaptation des aménagements extérieurs de la Maison des Œuvres.

Châtel-St-Denis, mai 2023

Le Conseil communal

178 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'Aménagement**, complète les propos de
179 son collègue de la manière suivante: La gestion du PAD 48 Sirius est très complexe. Comme le
180 plan annexé au Message vous le montre, ce PAD réunit tous les propriétaires des parcelles qu'il
181 contient. Ces propriétaires sont informés et consultés sur les projets en cours. La réalisation d'un
182 projet est par conséquent le résultat d'un consensus entre toutes les parties prenantes. Au Sud, se
183 trouve le bâtiment de l'Ancien hôpital, qui appartient au RSSV, au centre un pré qui accueillera le
184 Bâtiment D du RSSV, qui deviendra le Centre médico-social de la Veveyse. À l'Ouest, se trouvent
185 les parcelles de MM. D. Butty et M. Monnard qui ont été intégrés aux discussions sur ce PAD. Au
186 Nord, se trouvent deux bâtiments sur bien-fonds communaux, la Maison des Œuvres et le futur
187 bâtiment LSI. Sous une partie de la surface du PAD sera construit un parking souterrain, qui
188 desservira les bâtiments D, E et F1 du RSSV et la partie Nord du PAD, c'est-à-dire les LSI. Tous
189 ces projets ont fait l'objet d'une convention signée, appelée convention d'avant-projet, dont l'effet
190 est garanti jusqu'à l'analyse de la demande préalable déposée auprès du SeCA. En soi, la
191 Commune de Châtel-St-Denis est très peu concernée, étant donné que le principal bénéficiaire du
192 projet est le RSSV et la Coopérative Cité Derrière.

193 Sur le plan financier, la Commune de Châtel-St-Denis participe, dans un premier temps, à raison
194 de 50% aux travaux qui la concerne, ce qui correspond à 50% de 3000 francs destinés à l'étude
195 relative à la communication verticale et à la mobilité douce, située sur la partie Ouest de la Maison
196 des Œuvres. Ainsi, entre le parking souterrain sera mis en place un ascenseur pour les personnes
197 à mobilité réduite, qui permette d'accéder du parking au niveau de la cour des Misets. Le deuxième
198 volet du financement communal concerne les sondages, à raison de 20% pour sa part et 40% pour
199 la Coopérative Cité Derrière et 40% à charge du RSSV. Cette phase correspond à un montant
200 d'honoraires plafonné à 50 000 francs, TTC, y compris les frais des divers tous les frais à charge
201 de la Commune pour la phase d'avant-projet. mandataires. Je vous ai présenté

202 En outre, il est important de relever que l'abaissement de 1,5 à 1,8 mètres de la cour des Misets
203 doit servir non seulement à la Coopérative Cité Derrière de réaliser son projet de LSI mais
204 également aux habitants et aux usagers du secteur de sortir de chez eux au niveau de la cour,
205 dont le niveau sera rendu uniforme sur toute la surface extérieure.

206 Enfin, le PAD 48 est en cours d'approbation. La procédure a respecté la demande préalable et
207 l'adaptation du projet conformément aux remarques des services de l'Etat. Son approbation est
208 liée à celle du PAL.

209 **Le Président.** Je vous remercie et je passe la parole à la Commission financière pour son préavis.

210 **Rapport et préavis de la Commission financière**

211 **M. Jérôme Volery, Vice-président de la Commission financière.** La Commission financière a
212 analysé le Message n°57 concernant le crédit d'étude de 650 000 francs destiné à un projet de
213 rénovation et d'adaptation des aménagements extérieurs de la Maison des Œuvres. Elle constate
214 à la lecture du Message que le CC l'a complété par des plans et des photos très propices à la
215 réflexion et tient à remercier l'Exécutif pour ces précisions.



216 Cependant, la ComFin fait remarquer qu'une inconnue demeure quant à la répartition financière
217 entre les trois partenaires actifs sur ce site que sont la Commune, le RSSV et la Coopérative «Cité
218 Derrière». Cette étude devrait pouvoir clarifier ce point pour la suite du projet.

219 La Commission financière note que l'investissement final, qui semblerait s'élever à environ 5
220 millions de francs, au vu du montant du crédit d'étude demandé, n'apparaît pas dans la Planification
221 financière mais que seul un montant de 1,3 million de francs y était inscrit pour la réfection de la
222 salle de la Maison des Œuvres. Le projet n'étant plus le même, le montant a beaucoup évolué et
223 augmente ainsi passablement les investissements futurs.

224 Sur l'aspect financier, la Commission financière donne un *préavis favorable*.

225 **Le Président.** Je remercie M. Volery pour son intervention au nom de la Commission financière.
226 Nous allons ouvrir la discussion générale sur le sujet. Quels groupes politiques souhaitent
227 s'exprimer?

228 Groupes politiques

229 **M. Morgan Pires, UDC-PAI.** Le Message n°57 a suscité de nombreux questionnements au sein
230 de notre Groupe. Après un long et constructif débat, aucune majorité claire ne s'est dessinée au
231 sujet de la position à adopter. Cependant, le groupe UDC-PAI tient tout de même à rendre attentif
232 le Conseil communal sur deux points.

233 En effet, tous nos élus étaient d'accord sur le fait que le bâtiment mérite clairement d'être rénové.
234 Pour autant, dans le Message qui est nous est présenté, l'étude ne sera consacrée qu'à l'enveloppe
235 extérieure et aux aménagements alentour de ce dernier. Une fois cette étude réalisée, nous
236 invitons le Conseil communal à se pencher sur l'affectation de toutes les parties de la Maison des
237 Œuvres et de revenir avec un projet visant la rénovation complète du bâtiment, intérieure comme
238 extérieure.

239 De plus, de nombreux membres de notre Groupe s'interrogent sur le fait qu'aucune convention n'a
240 été signée avec la Coopérative «Cité Derrière» afin de s'assurer des engagements qui incombent
241 à chacune des parties concernées par le projet des LSI.

242 Par conséquent, nous recommandons au Conseil communal de tenir compte des deux remarques
243 précédentes pour l'élaboration de son futur Message. En effet, en l'absence de projet global ou de
244 convention, le groupe UDC-PAI refusera le crédit d'investissement.

245 **M. Ronald Colliard, PLR.** En préambule, nous tenons à préciser que le groupe PLR est tout à fait
246 convaincu de la nécessité de la création d'appartements protégés «LSI».

247 Le Message n°57 tel que soumis à notre approbation ce soir, lié en partie au projet «LSI» de Cité
248 Derrière, nous a cependant passablement interpellé et a nourri de nombreuses discussions en
249 séance de groupe.

250 Nous partageons tout à fait l'avis du groupe UDC-PAI sur les deux points exposés à l'instant par
251 M. M. Pires. A ceux-ci, nous ajoutons également deux autres points qui ont soulevé passablement
252 d'interrogations au sein de notre groupe.

253 Nous relevons tout d'abord le manque de vision actuel sur l'affectation future de ce bâtiment,
254 extrêmement bien situé au centre de notre ville. Le maintien du cinéma est assuré et cela nous
255 réjouit. Mais pour le reste, ne serait-il pas nécessaire de commencer par définir ce que l'on veut en
256 faire?

257 Un autre élément qui nous questionne est la volonté d'abaisser le niveau de la cour de manière
258 importante. Ce qui pourrait engendrer des coûts substantiels. Quel est l'intérêt de la Commune
259 elle-même dans cet aspect du projet en particulier?

260 Selon notre groupe, il y a, à ce stade, trop d'inconnues pour engager un crédit d'étude allant
261 jusqu'aux soumissions. Notre groupe va par conséquent majoritairement s'opposer au Message
262 tel que présenté en suggérant au Conseil communal de revenir avec un projet d'étude plus clair,
263 tenant compte des points mentionnés aussi bien par nos collègues UDC-PAI, que par le groupe
264 PLR.

265 **Le Président.** Je cède la parole au Conseil communal, par la voix de M. Maillard.

266 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des Bâtiments.** Merci pour les diverses
267 interventions, je vais commencer par répondre aux deux points soulevés par le groupe UDC-PAI.
268 Les aménagements extérieurs auront des impacts sur l'intérieur de la structure, comme sur la
269 ventilation, l'électricité ou autres. Comme vous l'avez mentionné, le cinéma n'est pas mis en cause,



270 ayant déjà subi une rénovation au niveau des salles pour le public et de projection qui sont
271 désormais en très bon état. En revanche, concernant la salle d'en bas, nous n'en avons pas défini
272 l'affectation pour le moment. Nos réflexions sur ce sujet ne sont pas mûres et c'est pour cela qu'elle
273 n'a pas été intégrée. Je pense qu'il faudra y revenir dans un second temps, quand nous serons
274 plus au clair.

275 Par rapport à l'intervention du groupe PLR, l'affectation future possède une problématique
276 semblable. Nous ne savons pas, à ce stade, ce que va devenir cette salle mis à part qu'elle
277 deviendra plus intéressante dans le futur. En ce qui concerne le second point, l'utilité d'abaisser la
278 cour est d'ajouter une plus-value au bâtiment dont les issues se trouveront à plain-pied. Nous
279 recherchons aussi à obtenir une cohésion avec le bâtiment «LSI», nous ne voulons pas que les
280 personnes âgées qui vont en sortir se retrouvent avec des escaliers à monter. Cela permettra
281 d'offrir aux résidents plus de confort.

282 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'Aménagement.** Pour compléter les
283 propos de mon collègue Maillard, concernant l'intervention de M. M. Pires au sujet du refus du
284 crédit d'investissement futur si une convention n'est pas établie avec la Coopérative Cité Derrière,
285 je peux vous rassurer, nous allons de toute façon réaliser un droit distinct et permanent (DDP). La
286 problématique est, qu'actuellement cette étude, dont le crédit vous est demandé ce soir, est
287 nécessaire pour estimer les coûts du rabaissement de la cour des Misets. Puis, en fonction de la
288 répartition des coûts, le DDP sera mis en discussion entre les différents partenaires. Ce que je
289 peux vous confirmer, c'est que Cité Derrière a déjà des contacts avec un notaire pour sa rédaction.
290 Sans même prendre l'avis de mes collègues du Conseil communal, je peux affirmer que ce DDP
291 va arriver assez vite et que nous ne présenterons pas notre demande de crédit d'investissement
292 sans connaître les coûts de tout le projet et leur répartition.

293 Concernant l'intervention de M. R. Colliard par rapport à l'abaissement de la cour, le point important
294 à soulever est que cet abaissement est nécessaire à la réalisation du projet. L'ensemble des
295 partenaires doit trouver un consensus sur les différentes contraintes du PAD, telles que la hauteur
296 des bâtiments et leur altitude. Dans le cas précis, l'altitude est prédéfinie et le bâtiment ne pourra
297 pas être plus haut. Nous avons donc deux variantes, soit de refaire le bâtiment tel quel et de ne
298 pas améliorer les issues pour les résidents ou habitants, soit, la variante que nous avons choisie
299 d'abaisser la cour pour fluidifier la mobilité des usagers. La cour devrait être abaissée de 1,50 à
300 1,80 mètre environ. Actuellement, nous avons procédé à des sondages qui nous révéleront la
301 nature du sous-sol et son éventuelle pollution. J'espère qu'avec nos précisions, nous avons
302 répondu aux questions.

303 **Le Président.** La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close. Nous allons
304 passer à l'examen de détail de l'arrêté.

305 EXAMEN DE DÉTAIL

306 Demande de renvoi

307 **Le Président.** Nous sommes saisis d'une demande de renvoi par le groupe PLR. M. R. Colliard,
308 maintenez-vous votre demande de renvoi?

309 **M. Ronald Colliard, PLR.** Nous n'avons pas fait une demande formelle de renvoi. Le Message tel
310 que présenté ce soir ne nous convient pas. Nous suggérons au Conseil communal, si ce Message
311 devait être refusé, de poursuivre le projet, en incluant les réflexions sur la vision globale de
312 l'affectation future des salles dans un nouveau Message. Par conséquent, ma réponse à votre
313 question est négative.

314 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
315 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de
316 650 000 francs destiné à l'étude du projet de rénovation et d'adaptation des aménagements
317 extérieurs de la Maison des Œuvres.

318 **Article premier**
319 Pas d'observation. Adopté.

320 **Article 2**
321 Pas d'observation. Adopté.

322 **Article 3**
323 Pas d'observation. Adopté.



324 **Titre et considérants**
325 Pas d'observation. Adoptés.

326 **Vote d'ensemble**

327 **Par 26 voix contre 13 et 1 abstention, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de 650 000**
328 **francs destiné à l'étude du projet de rénovation et d'adaptation des aménagements extérieurs de la**
329 **Maison des Œuvres, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°57 du Conseil communal, du 23 mai 2023;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 650 000 francs destiné à l'étude du projet de rénovation et d'adaptation des aménagements extérieurs de la Maison des Œuvres.

Article 2

Cette étude contribue au maintien de la valeur du patrimoine immobilier, et est amortie en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2025.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 28 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Nicolas Genoud

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

330 **5. Message n°58 – Protection de l'environnement et aménagement du**
331 **territoire – Approvisionnement en eau – Route de la Cierne –**
332 **Remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable et pose**
333 **de la conduite de transport pour le turbinage – Crédit d'engagement**
334 **de 1 300 000 francs – Approbation;**

335 **Représentant du Conseil communal**

336 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'Environnement**, complète le Message
337 ci-après, par l'intervention suivante: En guise de réponse à une interrogation de la Commission
338 financière, nous confirmons que le projet d'échange de la conduite communale existante et de
339 l'acheminement de l'eau de Remaufens et de Châtel-St-Denis dans la conduite unique vers le futur
340 réservoir du Scé figure dans la planification financière 2025-2026, sous l'intitulé «Remplacement
341 conduite Rosalys – Ancien Scé».

342 En avançant la réalisation de ce projet à fin 2023 et 2024, le CC estime répondre à un souci
343 d'efficience et de planning. En effet, le Groupe E va, dans les prochains jours, recevoir un permis
344 de construire pour installer dans cette route deux canalisations de 18 000 volts et une canalisation
345 de fibre optique pour alimenter le futur transformateur des Moilles et finaliser la liaison de 18 000
346 volts et de fibre optique vers le Ski-Lift de la Cierne.

347 Le CC souhaite ainsi saisir l'opportunité d'effectuer les travaux en même temps, les équipements
348 communaux étant installés plus profondément que ceux du Groupe E.



349 Comme vous le savez, cette route est très étroite et sur un tronçon, la commune devra également
350 construire un collecteur d'épuration ainsi qu'une tranchée filtrante (éléments mentionnés dans le
351 Message).
352 Cette opération commune exigera une excellente coordination afin de combiner tous les tuyaux
353 selon leur dimension et usage, et de les installer à la profondeur adéquate.
354 Dans ce sens, le CC a jugé inopportun et préjudiciable de devoir creuser, comme le prévoyait la
355 planification initiale, sous des services électriques en fonction. Il est bien plus simple d'organiser
356 les travaux ensemble et de ne pas rouvrir la route, d'autant plus qu'elle aura été entièrement refaite.

Message n°58 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire –
Approvisionnement en eau – Route de la Cierne – Remplacement de la conduite
d'alimentation en eau potable et pose de la conduite de transport pour le
turbinage – Crédit d'engagement de 1 300 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°58 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 1 300 000 francs destiné au remplacement de la conduite d'alimentation communale en eau potable et à la pose de la conduite de transport pour le turbinage à la Route de la Cierne, aux Paccots.

But de la dépense

La conduite d'eau existante en fonte ductile pour l'alimentation du secteur de la Cierne datant de 1966 est en mauvais état. Elle sera remplacée par une conduite en fonte DN 150mm sur environ 750 mètres.

Deux bornes hydrantes existantes seront remplacées et trois nouvelles seront posées afin d'améliorer la défense incendie dans le secteur. Les anciennes prises d'eau seront également remplacées.

En parallèle, la nouvelle conduite de transport pour le turbinage en fonte DN 250mm ainsi qu'un tube PE DN 60mm pour le câble de télécommande seront posés. Cette conduite de transport acheminera les eaux des captages situés en amont. Elle est une composante du projet de turbinage « rive gauche » et de l'interconnexion des eaux avec la Commune de Remaufens. Les coûts de la pose de cette conduite de transport seront pris en charge à 50% par la Commune de Remaufens. Cette nouvelle conduite est la suite de l'étape réalisée dans le cadre de la traversée des Paccots.

Dans le cadre de ces travaux, nous réaliserons également la mesure PGEE 5.4 votée lors du Conseil général du 9 décembre 2020, Message n°119, dont le permis de construire a été délivré le 31 janvier 2022.

La chaussée actuelle de la route de la Cierne sera entièrement refaite sur les 500 premiers mètres. Les 250 mètres restants seront posés à travers champs.

Plan de financement

Rubrique comptable 2023.058/5030.10/6340.00/7101

Coût total estimé à charge de la Commune	Fr. 1'300'000.00
./. Participation estimative de la Commune de Remaufens	Fr. 245'000.00
./. Subvention estimée pour les bornes hydrantes	Fr. 11'500.00
Coût total estimé à charge de la Commune	Fr. 1'043'500.00

À la charge du budget des investissements 2023-2024.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2025

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 1'300'000.00	Fr. 16'250.00
Amortissement participation Remaufens (revenu) 1,25% de Fr. 245'000.00	Fr. 3'062.50
Amortissement de la subvention (revenu) 1,25% de Fr. 11'500.00	Fr. 143.75
Montant annuel net à la charge de la Commune	Fr. 13'043.75

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit de 1 300 000 francs destiné au remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable et à la pose de la conduite de transport pour le turbinage à la Route de la Cierne, aux Paccots.

Châtel-St-Denis, mai 2023

Le Conseil communal

357 **Le Président.** Je vous remercie et je passe la parole à la Commission financière pour son préavis.

358 **Rapport et préavis de la Commission financière**



359 **M. Jérôme Volery, Vice-président de la Commission financière.** La Commission financière a
360 analysé votre Message n°58 concernant un crédit d'engagement de 1,3 millions de francs relatif
361 au remplacement de la conduite d'alimentation non potable et pose de la conduite de transport
362 communale. La ComFin tient à remercier M. Thierry Bavaud pour la précision apportée sur la
363 planification financière et son intitulé. Sur l'aspect financier, elle donne un *préavis favorable*.

364 DISCUSSION GÉNÉRALE

365 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

366 EXAMEN DE DÉTAIL

367 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
368 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de
369 1 300 000 francs destiné au remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable et à la
370 pose de la conduite de transport pour le turbinage à la Route de la Cierne, aux Paccots.

371 Article premier

372 Pas d'observation. Adopté.

373 Article 2

374 Pas d'observation. Adopté.

375 Article 3

376 Pas d'observation. Adopté.

377 Titre et considérants

378 Pas d'observation. Adoptés.

379 Vote d'ensemble

380 **À l'unanimité des 40 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**
381 **1 300 000 francs destiné au remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable et à la pose**
382 **de la conduite de transport pour le turbinage à la Route de la Cierne, aux Paccots, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°58 du Conseil communal, du 23 mai 2023;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 1 300 000 francs destiné au remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable et à la pose de la conduite de transport pour le turbinage à la Route de la Cierne, aux Paccots.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du réseau d'eau communal et leur montant sera amorti, en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2025.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 28 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Nicolas Genoud

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz



383 **6. Décision quant à la transmission de la Proposition n°4 de M. Morgan**
384 **Pires (UDC-PAI) demandant au Conseil communal de mettre sur pied**
385 **une action de soutien économique à la population et au commerce**
386 **local – Vote;**

387 **Le Président.** Le Bureau a été saisi de la Proposition n°4 de M. Morgan Pires et l'a analysée sous
388 l'angle formel. Il en a déduit que l'allocation d'une somme à une fin déterminée relevait de la
389 compétence budgétaire du Conseil général. Il a par conséquent validé la recevabilité de cette
390 Proposition. Je cède la parole au représentant du Conseil communal pour qu'il nous fasse part de
391 sa position.

392 **Représentant du Conseil communal**

393 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des Finances.** Le Conseil communal,
394 quant à la transmission de cette proposition a, lui aussi, formulé un préavis favorable.

395 **Le Président.** L'aspect formel étant réglé, nous ouvrons maintenant la discussion sur le fond de la
396 Proposition et son éventuelle transmission pour étude au Conseil communal. Qui souhaite
397 s'exprimer?

398 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

399 **Groupes politiques**

400 **Mme Colette Iriarte, UO+PS.** Le groupe est d'accord avec la transmission de la proposition au
401 Conseil communal. Cependant, il aimerait que, comme cela avait été présenté dans la Proposition
402 précédente, la distribution de cet argent soit orientée principalement vers les personnes les plus
403 démunies de la commune. Nous encourageons le Conseil communal à prendre en compte cette
404 remarque.

405 **Le Président.** La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Nous allons passer au
406 vote sur la transmission.

407 **Vote sur la transmission de la Proposition n°4**

408 **Par 39 voix contre 1 sans abstention, le Conseil général accepte de transmettre la Proposition n°4 de**
409 **M. Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Conseil communal de mettre sur pied une action de soutien**
410 **économique à la population et au commerce local, tel que formulée:**

Proposition n°4 déposée le 10 mai 2023 – Décision quant à sa transmission.

Délai de réponse: 28 juin 2023.

Dicastères responsables: **Administration générale et Finances: MM. Daniel Figini et Jérôme Allaman**

Département de l'Administration générale – Secteur Cohésion sociale: M. Olivier Grangier et Mme Marie Masset, en collaboration avec le Département des Finances: Mme Chantal Vasta

- n 4 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Conseil communal de mettre sur pied une action de soutien économique à la population et au commerce local

M. Morgan Pires, UDC-PAI. Ceci est une proposition au nom du groupe UDC-PAI. Le 14 décembre dernier, notre groupe intervenait afin de proposer un soutien à la population en cette période économiquement difficile. Lors de notre précédent conseil, le 22 mars 2023, le Bureau ainsi que le Conseil communal ont préavisé négativement l'entrée en matière sur cet objet, notamment quant à la complexité de la mise en œuvre de celui-ci.

Notre groupe s'est donc rangé derrière cette décision, ceci afin de ne pas perdre de temps, et de nous permettre de revenir rapidement avec une nouvelle proposition. Chose promise, chose due: notre groupe a donc mis le cœur à l'ouvrage afin de proposer à nouveau un soutien économique pour nos citoyens et également pour nos commerçants.

Renseignements pris, il s'avère que plusieurs organes communaux, régionaux et cantonaux ont mis en place des projets similaires grâce au soutien de la plateforme fribourgeoise *Kariyon*. Par exemple, la Commune d'Estavayer qui, à deux reprises, a lancé des actions de soutien et de relance économique en soutenant la création de bons destinés à être utilisés auprès des commerces locaux. Dans un autre ordre d'idée, la DSAS avait émis des bons *Kariyon* destinés aux habitants du Canton bénéficiant d'une réduction de leurs primes d'assurance-maladie.

L'UDC-PAI a regretté le refus d'une baisse d'impôts décidé l'an dernier, mais rassuré par les chiffres annoncés ce soir qui sont meilleurs que prédit, notre groupe réaffirme sa volonté de soutenir nos citoyens et notre économie locale. Pour se faire, nous proposons donc d'allouer la somme de 500 000



francs au lancement d'une action de soutien économique. Cette dernière permettrait à chaque citoyen majeur qui le souhaite d'acquérir jusqu'à concurrence de 500 francs de bons *Kariyon* financés à hauteur de 25% par notre Commune. Ces bons ne seraient utilisables qu'auprès des commerces châtelais. De plus, si l'action ne devait pas avoir le succès escompté, seul les achats effectifs de bons seraient facturés à la Commune. Le solde reviendrait donc dans la fortune communale.

La plateforme *Kariyon* est déjà utilisée par plusieurs de nos commerçants châtelais et est reconnue pour son expérience dans le domaine. J'ai d'ores et déjà pris contact avec un responsable qui m'a assuré qu'une telle action était tout à fait envisageable et qu'il se tenait volontiers à disposition de nos autorités pour un échange et une présentation des différentes options. Pour que tout se passe au mieux, il nous paraît important d'intégrer également le CIA à cette initiative.

Finalement, afin d'éviter toute perte de temps inutile, si le Conseil communal ne devait pas être en accord avec les montants ou pourcentages proposés pour cette action, nous l'invitons à faire une contreproposition et non à refuser d'entrer en matière. Cela permettra le cas échéant d'avoir une discussion de suite sur les avis de chacun et de faire bénéficier nos citoyens et commerçants de cette action rapidement.

411 **7. Rapports des Commissions du Conseil communal et du Conseil** 412 **général;**

413 **Le Président.** Les différentes Commissions du Conseil communal et du Conseil général vont
414 présenter leur rapport annuel. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour informer les
415 Présidente et Présidents des différentes Commissions de mon intérêt à suivre l'une ou l'autre de
416 vos séances.

417 A. Commission des naturalisations – Rapport de Mme Véronique Colliard (-Dévaud), Présidente;

418 **Mme Véronique Colliard (-Dévaud).** Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler les membres
419 de la Commission des naturalisations; il s'agit de Mmes Laurence Chaperon, Nathalie Genoud,
420 Karin Liaudat, Colette Iriarte, Chantal Honegger membre et Conseillère communale, MM. Julien
421 Berthoud, André Perroud, dit Bob, vice-Président, qui a démissionné à fin avril 2023, Mme Nathalie
422 Defferrard Crausaz, secrétaire et moi-même, Présidente.

423 Fin avril 2023, nous avons pris note de la démission de M. André Perroud, dit Bob, qui sera
424 remplacé par M. José Pittet, qui participera pour la première fois à une séance de Commission de
425 naturalisation le 3 juillet prochain. D'ores et déjà, nous lui souhaitons la bienvenue.

426 Quant au nombre de nos séances, il s'est porté à cinq. Avant chaque séance, chaque membre se
427 rend au bureau communal afin d'y étudier les dossiers et préparer ses éventuelles questions ou
428 remarques sur lesquelles nous débattons juste avant la séance de Commission et d'audition.

429 Nous avons étudié dix-sept dossiers, représentant soit des personnes seules, des couples ou des
430 familles. En tout, nous avons auditionné quelques 37 personnes.

431 Nous avons donné un préavis favorable à tous les dossiers, sauf à un pour lequel nous avons
432 proposé à la personne une suspension de deux ans, cette dernière n'étant pas suffisamment
433 préparée. Lors de l'audition des candidats, nos principaux critères sont la motivation des personnes
434 entendues, leur bonne intégration et la bonne connaissance parlée et écrite de la langue française.
435 Relevons que certains candidats vivent dans notre commune depuis de nombreuses années,
436 certains y étant même nés.

437 Mes remerciements s'adressent à mes collègues avec qui il fait bon collaborer, chacun apportant
438 ses questions, ses avis, et ceci toujours de manière très constructive. Merci également à notre
439 secrétaire pour la prise des procès-verbaux et pour ses nombreux conseils.

440 **Le Président.** Je vous remercie Mme V. Colliard. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des
441 questions? Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

442 B. Commission d'aménagement – Rapport de M. Roland Mesot, Président;

443 **M. Roland Mesot.** La Commission d'aménagement a siégé à deux reprises en 2022. Une première
444 fois le lundi 25 avril 2022 et une seconde fois le lundi 14 novembre 2022. Les membres de la
445 Commission ont pris connaissance de l'évolution des dossiers liés à l'aménagement du territoire
446 de notre commune.

447 **1. Le PAL**

448 Alors que les conditions d'approbation du plan d'aménagement local (PAL) de Châtel-St-Denis
449 étaient sur le point d'être approuvées, la Confédération a modifié la réglementation qui détermine
450 les espaces réservés aux différents cours d'eau. Pour adapter notre PAL à ces modifications, la
451 Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement



452 (DIME) a décidé de renvoyer le PAL vers le Service de l'environnement (SEn) pour que le préavis
453 soit adapté. Le délai d'approbation est difficile à estimer.

454 **2. La révision des PAD**

455 La Commission a pris connaissance et s'est prononcée sur le Message n°16 pour la révision des
456 PAD à la fin 2022. Après l'acceptation de ce Message en décembre, l'offre du bureau Team+
457 présentée lors de la séance de Commission du 25 avril 2023 a été adjugée par le Conseil
458 communal le 3 mai 2023. Depuis cette date, notre urbaniste a analysé l'ensemble des PAD et
459 travaillé sur l'élaboration de trois « Master plan » dans les secteurs de la zone sportive du Lussy,
460 du Grand-Clos et de la zone industrielle de Pra de Plan. Une liste des PAD à modifier et cas
461 échéant à modifier, a été établie et validée par le Conseil communal. La prochaine étape consistera
462 à rencontrer les propriétaires fonciers touchés par ces modifications.

463 Il est difficile en matière d'aménagement de donner une situation précise concernant les autres
464 PAD, ceux-ci étant dépendants de mesures que nous ne maîtrisons pas ou de décisions sur
465 lesquelles nous n'avons aucune emprise, comme les décisions de la DIME sur notre PAL ou les
466 futures décisions du Tribunal cantonal sur la RC2. Néanmoins, je vous informe que le PAD L'Etang
467 a fait l'objet d'une approbation avec conditions. Pour le PAD Zone industrielle Sud, la demande
468 préalable est en cours d'analyse dans les services de l'Etat.

469 Au terme de ce rapport, je veux remercier les membres de la Commission pour l'intérêt qu'ils
470 portent au développement de notre Commune. Je remercie également notre secrétaire Mme Jael
471 Bosson pour son excellent travail. Mes remerciements au Département technique et à son chef,
472 M. Pascal Genoud pour la préparation rigoureuse des supports de travail indispensables pour la
473 bonne compréhension des dossiers. Je précise encore, au sujet de l'aménagement que la future
474 loi qui modifie l'adoption des plans d'aménagement locaux par le pouvoir législatif communal est
475 en consultation. Pour les passionnés d'aménagement, je les invite à contacter leurs représentants
476 politiques au Grand Conseil pour leur faire part de leurs remarques.

477 **Le Président.** Je vous remercie M. Mesot. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des questions?
478 Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

479 C. Commission Energie et Environnement – Rapport de M. Roland Mesot, Président;

480 **M. Roland Mesot.** Notre mission consiste principalement à concrétiser les actions en faveur de
481 notre Cité d'énergie labellisée Gold. La Commission Energie et Environnement a siégé à six
482 reprises en 2022. Afin de se faire accompagner dans cette mission et après acceptation des
483 budgets, le Conseil communal a décidé de renouveler le contrat de Mme Michelle Monti,
484 conseillère Cité de l'Energie, pour la gestion des mesures.

485 La Commission souhaite maximiser l'utilisation des toits des bâtiments communaux. Le Conseil
486 communal a adjugé à Groupe E l'offre pour l'installation solaire en mode autoconsommation pour
487 l'école des Pléiades. Pour cette décision, mon collègue Bavaud, alors Président de la
488 Commission, s'était récusé.

489 Le Groupe E a mené une étude sur le potentiel de dix-sept bâtiments communaux pour la pose
490 de panneaux solaires. La Commission a voté et a désigné M. Bertrand Vienne, Chef du service
491 des bâtiments, pour demander des offres pour équiper la centrale de chauffe, le centre forestier
492 ainsi que le réservoir de Maudens. Le CC a validé ces décisions. Finalement, l'installation sur le
493 réservoir de Maudens a été abandonnée pour cause d'exposition insuffisante et de surface trop
494 petite.

495 Dans un communiqué de presse sur le risque de pénurie en matière énergétique, la Commune a
496 mis en exécution un plan d'économie d'énergie dans différents domaines, à savoir notamment le
497 chauffage dans les bâtiments communaux, l'éclairage de Noël et l'abaissement de l'éclairage
498 public. Le personnel communal a été sensibilisé aux mesures d'économie d'énergie. Le CC a
499 également invité les citoyens et les entrepreneurs et artisans à prendre des mesures visant à
500 diminuer leur consommation énergétique. La Commune est très active pour remplacer les
501 anciennes lampes au sodium par un éclairage LED. La station des Paccots est munie d'un nouvel
502 éclairage LED sur 54 candélabres. L'abaissement de cet éclairage public permet une économie
503 d'énergie de 50% par rapport au nombre de lampadaires. Dans certains quartiers comme les
504 Rosalys, les Joncs et les Dailles, les points lumineux sont éteints de 23h30 à 05h30. Le CC a
505 également validé l'extinction de 51 points lumineux au sodium sur le secteur Crêt-Derrey,
506 permettant ainsi une économie de 50%. La Commune a approuvé l'accord de principe d'extinction
507 de l'éclairage de l'église, qui équivaut à 22 candélabres au sodium. Dans le cadre de sa
508 transformation, il sera intéressant de demander une amélioration de l'éclairage. Cet objet est en
509 cours de traitement.

510 Début décembre 2022, la Commission a vécu un changement de présidence. Mon collègue
511 Thierry Bavaud m'a cédé le dicastère, en raison de ses fonctions au sein du Groupe E. Par



512 conséquent, j'ai repris la présidence et Daniel Maillard est mon suppléant dans cette Commission.
513 Au terme de ce Rapport, j'aimerais remercier Thierry pour l'engagement qu'il a mis dans cette
514 Commission, les membres pour l'intérêt qu'ils portent au développement énergétique de notre
515 Commune. Un merci particulier aux collaborateurs techniques, à M. Julien Syrvet pour sa précieuse
516 contribution et son professionnalisme dans le suivi de ces projets. Également merci à Jael Bosson
517 pour son parfait travail.

518 **Le Président.** Je vous remercie M. Mesot. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des questions?
519 Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

520 D. Commission des bâtiments – Rapport de M. Daniel Maillard, Président;

521 **M. Daniel Maillard.** Comme je vous l'expliquais l'année dernière lors de ce même Rapport, la
522 Commune de Châtel-St-Denis connaît actuellement une phase de réalisation avec plusieurs
523 chantiers simultanés de bâtiments. Nous avons par conséquent choisi de fonctionner
524 essentiellement au travers des commissions de bâtisse. La commission des bâtiments ne s'est
525 alors réunie qu'une seule fois pour une séance plénière. Cette réunion a eu pour but de faire le
526 point sur la réorganisation du Service du bâtiment avec l'engagement d'un responsable des
527 infrastructures sportives, mais surtout de passer au travers des différents chantiers en cours pour
528 permettre à chaque membre de la Commission d'être informé sur l'avancement des divers
529 chantiers et de faire un point sur les situations financières de chaque projet. Cette séance a
530 également permis de communiquer des informations sur d'autres bâtiments communaux tels que
531 l'avancement du chantier Animavet au CAB ou le devenir du chalet des Pueys.

532 Les diverses commissions de bâtisses ont en revanche été très actives. Je vous en donne
533 rapidement le détail, chantier par chantier.

534 Patinoire des Paccots

535 La commission s'est réunie à six reprises durant l'année écoulée. Les membres ont pu être
536 informés dans le détail des soucis liés à la stabilité du terrain et des travaux spéciaux à
537 entreprendre. Ils ont également pu donner leur avis sur de nombreux choix de matérialisation et
538 de coloris. Le chantier avance bien et devrait être terminé pour l'ouverture de la patinoire en
539 octobre prochain.

540 AES la Châteloise

541 Cette commission de bâtisse s'est réunie à trois reprises lors de l'année écoulée. La séance du 4
542 mai dernier a permis aux membres de faire le tour du chantier quasiment terminé. Le bâtiment a
543 officiellement été remis à la Commune 23 mai dernier. Comme toute transformation, ce chantier
544 a connu son lot de complications et d'imprévus mais le résultat est à la hauteur de nos attentes et
545 un bâtiment fonctionnel, chaleureux et sympathique va être mis à disposition de notre AES. Dès
546 la rentrée scolaire de fin août prochain, nos petites têtes blondes prendront possession de ce
547 bâtiment et son inauguration aura lieu au printemps prochain, lorsque dessins et bricolages seront
548 venus égayer les diverses salles et couloirs.

549 Centre sportif du Lussy

550 Pour ce bâtiment, la commission de bâtisse s'est réunie à sept reprises lors de l'année écoulée.
551 Ses membres ont pu donner leur avis sur des choix techniques et esthétiques. Ils ont également
552 pris des décisions visant à garantir un contrôle des coûts financiers et à respecter l'enveloppe
553 budgétaire. Le chantier avance de manière très satisfaisante et l'infrastructure devrait pouvoir être
554 mise à disposition des sociétés sportives durant l'automne. L'inauguration aura très certainement
555 lieu le printemps prochain lorsque les beaux jours permettront de faire une vraie fête du sport sur
556 le site du Lussy.

557 Comme vous pouvez le constater, ce ne sont en tout pas moins de seize séances de bâtisse et
558 une séance plénière qui ont occupé les membres de la commission des bâtiments. Je tiens à les
559 remercier pour leur active participation, ainsi que pour les discussions intéressantes qui ont eu
560 lieu. Un grand merci également à M. Bertrand Vienne, Chef du service des bâtiments pour le suivi
561 irréprochable de ces divers chantiers, ainsi qu'à M. Pascal Genoud et Mme Florence Meyer pour
562 leur contribution.

563 **Le Président.** Je vous remercie M. Maillard. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des
564 questions? Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

565 E. Commission des sports – Rapport de M. Daniel Maillard, Président;

566 **M. Daniel Maillard.** Année très calme pour la Commission des sports ! En effet, depuis mon
567 dernier Rapport de juin 2022, la Commission ne s'est réunie qu'à une seule reprise. Le fait qu'il
568 n'y ait pas eu de remise de mérite sportif cette année explique certainement ce nombre minimal
569 de séance.



570 La Commission s'est réunie le 12 décembre pour évaluer les demandes de soutien financier de
571 sportifs parvenues durant l'année au Conseil communal. Après analyse des dossiers fournis, nous
572 avons eu le plaisir de proposer au Conseil communal le soutien de cinq sportifs dont l'engagement
573 et les performances nécessitent et méritent que nous les soutenions. Il est également réjouissant
574 que ces personnes évoluent dans des domaines aussi divers et variés que le football, le
575 motocyclisme, le ski, le cyclisme et le triathlon.

576 Dans cette même séance, la Commission a étudié les demandes de subsides des sociétés actives
577 dans la formation de jeunes sportifs. Là aussi, nous nous réjouissons d'avoir pu proposer au
578 Conseil communal de soutenir cinq sociétés actives dans la formation de plus de 200 jeunes.

579 Durant cette séance de décembre, nous avons également pu présenter aux membres de la
580 Commission l'état de progression des chantiers de la patinoire et du centre sportif du Lussy. La
581 réalisation de ces deux objets avance bien et leur mise à disposition des sociétés sportives et du
582 public est prévue pour cet automne.

583 Qui dit fin de chantier dit inauguration et les membres de la Commission des sports seront tout
584 prochainement mis à contribution pour réfléchir à la manière de fêter dignement ces réalisations.
585 Je remercie les membres de la Commission des sports ainsi que Mme Florence Meyer et M.
586 Pascal Genoud pour leur travail.

587 **Le Président.** Je remercie M. Maillard. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des questions?
588 Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

589 F. Commission Tourisme 4 saisons – Rapport de M. Alexandre Huwiler, Président;

590 **M. Alexandre Huwiler.** J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport de la Commission Tourisme 4
591 saisons. La Commission a siégé à sept reprises durant l'année écoulée. Le gros du travail effectué
592 durant cette année était orienté sur le projet de signalétique. Pour rappel, il s'agit de
593 l'aménagement d'une nouvelle signalétique touristique sur la commune.

594 Différents groupes de la Commission se sont retrouvés à plusieurs reprises sur le terrain pour
595 effectuer différents travaux en rapport avec le projet, à savoir les reconnaissances d'endroits, de
596 parcours et autres.

597 Notre première séance a eu pour objectif de passer en revue le projet de Message ainsi que ses
598 aspects financiers. Nous avons, par la même occasion, constitué des groupes pour évaluer la
599 pertinence des propositions de la société Expérientiel Sàrl, entreprise mandatée pour le projet.
600 Lors de notre deuxième rencontre, nous avons finalisé le projet de Message dont l'objet était
601 «Economie – Tourisme - Signalétique communale 4 saisons - Crédit d'engagement de 200 000
602 francs », réalisé par Mme N. Defferrard Crausaz, notre secrétaire. En effet, il devait être proposé
603 pour le Conseil général du 5 octobre 2022. Nous avons également organisé les prochaines étapes
604 en cas d'acceptation de ce Message.

605 Lors de notre troisième rencontre, après l'acceptation du Message n°37 du CC par le CG, nous
606 avons élaboré nos documents de synthèse avec l'assistance de Expérientiel Sàrl dans le but de
607 finaliser le plan d'implantation.

608 Les séances suivantes ainsi que celle qui aura lieu demain matin ont pour but de planifier chaque
609 poteau indicateur, chaque totem et de décider de leur implantation exacte et des renseignements
610 qu'ils proposeront aux utilisateurs·trices. Il s'agit d'un important travail à réaliser avec le soutien
611 de notre partenaire.

612 Pour celles et ceux qui n'ont pas croisé cette signalétique sur la Riviera ou à Blonay/St-Légier,
613 l'inauguration prévue cet automne vous donnera l'occasion de mieux comprendre le travail
614 effectué ces dernières années.

615 Je tiens maintenant à faire un petit état des lieux de l'immense travail effectué par nos services
616 communaux pour le tourisme dans notre commune. Vous aurez certainement remarqué les
617 différents travaux d'entretien et d'aménagement lors de vos randonnées à pied ou à VTT. Voici
618 certains d'entre eux: pose de passerelles pour les randonneurs·euses, passages pour les VTT à
619 différents endroits de la commune, rénovation du chemin Rando, des passerelles ont été remises
620 à neuf et environ 110 mètres de nouvelles passerelles ont été posés avec l'aide précieuse de la
621 Protection civile (le recours à un hélicoptère a permis de surpasser les difficultés d'accès).

622 J'ai également eu le plaisir de représenter la Commission à l'Assemblée ordinaire de l'Office du
623 Tourisme. Cela m'a permis d'apprécier l'importance du travail effectué pour le tourisme dans notre
624 région. Une présentation du futur de celle-ci a permis d'apprécier les nombreux projets en
625 développement. Je terminerai en adressant un tout grand merci à tous les membres de la
626 Commission, à l'Office du Tourisme et à son directeur M. Vuichard, aux invités des différentes
627 rencontres pour leur intérêt ainsi qu'à notre secrétaire Mme N. Defferrard Crausaz pour son
628 précieux travail.



629 **Le Président.** Je vous remercie M. Huwiler. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des
630 questions? Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

631 G. Commission Cohésion sociale– Rapport de M. Daniel Figini, Président;

632 **M. Daniel Figini.** J'ai le plaisir de vous relater brièvement l'activité de la petite dernière. La
633 Commission Cohésion sociale, vous le savez, a été fraîchement créée et, depuis sa naissance
634 elle s'est réunie deux fois. Actuellement, son activité se structure autour de la mise en place du
635 projet *Commune sympa* que, nous le souhaitons, deviendra un élément central de la stratégie
636 communale Senior+. A ce sujet elle a rencontré le responsable de L'ETRIER; l'institution qui forme
637 les agents sympas, a lancé un concours pour la création d'un logo qui a depuis déjà été choisi et
638 prépare une séance d'information ouverte aux associations et à la population communale (la
639 séance est prévue le 21 septembre – pensez à réserver la date).

640 Cependant le travail de cette Commission ne se limite pas à *Commune sympa*. Ainsi, par exemple,
641 elle est représentée dans le groupe de travail qui organise le stand communal du comptoir.

642 De plus, elle commence aussi à assumer – et c'est de mon point de vue très réjouissant – la
643 fonction de faire des propositions. Par exemple, elle envisage actuellement la possibilité de
644 participer au projet FRITIME destiné aux enfants de la commune. Au besoin, cette idée sera
645 soumise au Conseil communal et vous en serez tenu au courant.

646 J'en profite pour signaler que cette Commission suscite l'intérêt des communes avoisinantes. Bref,
647 je suis très heureux de la dynamique qui est en train de se mettre en place dans cette commission.
648 Je remercie infiniment ses membres et Mme Marie Masset pour leurs apports et leur implication.

649 **Le Président.** Je vous remercie M. Figini. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des questions?
650 Tel n'étant pas le cas, je vous remercie.

651 Je tiens à remercier les membres des commissions pour leur engagement et leurs Présidents pour
652 leur communication sur le travail effectué.

653 **8. Divers.**

654 **A. Allocution du Président;**

655 **Le Président.** En préambule, je tiens à remercier mon prédécesseur pour l'organisation de la sortie
656 du CG du 20 mai. Une belle journée qui a commencé par la découverte du tir à l'arc, suivie d'une
657 dégustation de vins et des produits du terroir au Domaine des Rueyres à Chexbres. De retour à
658 Châtel-St-Denis, nous avons visité le futur bâtiment multisports et la centrale de chauffe. Un souper
659 au « Tivoli » clôture cette dernière journée de vice-présidence ou de présidence, c'est selon! Merci
660 Ronald!

661 Aujourd'hui, je me trouve au « perchoir », président du CG ou premier citoyen de la Commune, peu
662 importe le nom utilisé pour cette tâche honorifique. Que d'émotions! J'espère que vous me
663 pardonneriez mes quelques hésitations ou erreurs d'élocution qui devraient disparaître au fil des
664 séances. Comme le dit mon surnom ne doit-on pas aller « Molo » pour que tout se passe bien? C'est
665 pour cela que je vous encourage à proposer, à questionner les différents « Messages et sujets » de
666 nos séances. Sans plus attendre je passe au point suivant.

667 **B. Réponses du Conseil communal aux questions en suspens**

668 - n°13 de M. Cédric Pilloud (UDC-PAI) relative au délai de délivrance des permis de construire communaux;

669 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge des Constructions.** Le sujet des délais de
670 délivrance de permis de construire est un sujet récurrent. Régulièrement, des instruments
671 parlementaires sont déposés par des élus communaux et cantonaux.

672 Il y a plusieurs distinctions dont il faut tenir compte dans les objets soumis à la délivrance de permis
673 de construire et toutes ces distinctions amènent de multiples exigences légales qui doivent être
674 traitées à différents échelons et par plusieurs services communaux et cantonaux.

675 Dans les principaux critères, il y a les basiques liés au type, au genre et à l'affectation du bâtiment
676 et à la zone. La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et le Règlement
677 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) définissent le
678 cadre légal des exigences pour le droit de la construction.

679 Selon le type et le lieu de l'objet soumis, des préavis des services de l'Etat sont nécessaires.

680 Lorsqu'on aborde le critère de la zone, on entre dans l'aménagement du territoire et ses bases
681 légales, avec toutes les contraintes qui en découlent.



682 Par exemple, en hors zone, les requérants sont soumis obligatoirement à la délivrance d'une
683 autorisation spéciale par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité
684 et de l'environnement (DIME).

685 En zone constructible, il faut contrôler si nous sommes soumis à un règlement de Plan
686 d'aménagement de détail (PAD) ou à une spécificité telle que, par exemple chez nous, la zone
687 « Vieille-Ville » qui implique obligatoirement un préavis du Service des biens culturels (SBC).
688 Les éléments cités précédemment peuvent avoir un impact sur le délai de délivrance d'un permis de
689 construire.

690 Dans le processus, il faut distinguer la procédure simplifiée et la procédure ordinaire.

691 LES DIFFERENTES PROCEDURES

692 La procédure ordinaire s'applique principalement aux nouvelles constructions, transformations avec
693 travaux, changement d'affectation, etc. (référence à l'art 84 ReLATEC). En procédure ordinaire, le
694 Service technique communal (STC) contrôle l'aspect formel et matériel de la demande de permis de
695 construire et publie la mise à l'enquête. Il informe le Conseil communal (CC) des oppositions avec
696 la possibilité d'organiser une séance de conciliation (ce n'est pas une obligation) à la fin d'enquête.
697 Il établit également un préavis tenant compte des règlements communaux et des exigences du Plan
698 d'aménagement local (PAL).

699 En fonction de la nature et de la recevabilité de l'opposition, le dossier peut être préavisé soit par le
700 Secteur constructions (SConstr), soit par le CC.

701 Ensuite, le dossier entier est transmis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)
702 avec les éventuelles observations de la Commune; les oppositions, quel que soit leur statut (retirée
703 et/ou maintenue), suivent le dossier transmis au SeCA pour la suite de la procédure.

704 Finalement, c'est le Préfet qui statue sur la délivrance d'un permis de construire et qui traite les
705 oppositions.

706 La procédure simplifiée, quant à elle, s'applique principalement aux constructions annexes,
707 cabanons, poulailler, ruches, etc. (référence à l'art 85 ReLATEC). En procédure simplifiée, le Service
708 technique communal contrôle l'aspect formel et matériel de la demande de permis de construire et
709 publie la mise à l'enquête. Il informe le Conseil communal des oppositions afin d'organiser des
710 séances de conciliation individuelle obligatoire entre les requérants et les opposants à la fin
711 d'enquête. Enfin, le Conseil communal statue sur les oppositions et la délivrance d'un permis de
712 construire, dans les cas où les oppositions sont maintenues.

713 PROCESSUS COMMUNAL

714 Il faut compter, que ce soit pour une décision en procédure simplifiée ou pour un préavis en
715 procédure ordinaire, sans demande de dérogation, sans demande de complément à l'architecte,
716 sans opposition, sans préavis défavorable des services et dans le meilleur des cas:

- 717 - depuis la date de publication, y compris le jour de réserve pour la réception d'une opposition
718 déposée le dernier jour de publication (souvent les avocats): → 17 jours
- 719 - retour des services, analyse des préavis, rédaction de la décision: → 5 jours

720 Soit l'établissement de la décision dans les 22 jours.

721 Comme indiqué précédemment, le Conseil communal établit un préavis dans le cadre d'une
722 demande de permis de construire selon la procédure ordinaire, pour les dossiers complexes. Le
723 Secteur des constructions établit le préavis pour les autres demandes de permis de construire.

724 Pour les procédures simplifiées sans opposition, c'est le Secteur communal des constructions qui
725 délivre le permis selon les prérogatives de la délégation de compétences qui lui est accordée. Ce
726 Secteur est composé de MM. A. Goncalves et J. Syrvet, Mme J. Bosson et de votre serviteur.

727 Pour les procédures simplifiées avec opposition(s), ou pour les procédures simplifiées présentant
728 des complexités relevées dans des préavis de services communaux ou cantonaux, le Secteur
729 constructions fait un rapport au Conseil communal qui statue sur l'octroi d'un permis de construire.

730 Le Secteur constructions se réunit une fois par semaine pour le traitement des dossiers sans
731 complication.

732 Selon une information du SeCA (mentionnée lors de la formation donnée le printemps dernier pour
733 les Conseillers généraux), sur un aspect légal, le délai pour la procédure de demande de permis de
734 construire débute dès la publication dans la Feuille Officielle (FO). En tenant compte de cette
735 information, nos délais sont encore plus efficaces. En effet, les demandes de permis de construire
736 selon la procédure simplifiée ou ordinaire, sans dérogation, sans opposition et sans préavis
737 défavorable, sont traitées, lors de la séance du Secteur constructions, dans un délai de 17 jours y
738 compris la date du début de la publication. La suite de la procédure, selon le type de demande de
739 permis de construire, est effectuée les jours qui suivent par nos collaboratrices administratives.

740 CONCLUSION

741 Pour les procédures simplifiées sans opposition, les délais pour l'octroi du permis sont courts.



742 Pour les objets situés hors zone à bâtir, nous sommes dépendants de la décision spéciale de la
743 DIME, mais les chiffres démontrent que dès la connaissance de la décision positive de la DIME, tout
744 cela est traité avec efficacité par le Secteur constructions.

745 Pour les procédures ordinaires, le temps pour la rédaction ainsi que la communication du préavis
746 communal sont largement dans le délai prévu par les exigences légales.

747 Sans tenir compte des explications susmentionnées, les dossiers incomplets ou imprécis et qui
748 doivent être complétés avant leur enregistrement sur la plate-forme FRIAC font aussi perdre du
749 temps aux requérants.

750 RÉPONSES AUX QUESTIONS

751 **Quel est le délai, au niveau communal, de délivrance des autorisations de construire?**

752 Dans les cas de figure évoqués précédemment, en tenant compte du traitement le plus rapide et du
753 traitement le plus long, le temps pour l'octroi du permis de construire en procédure simplifiée va de
754 25 à 35 jours dès la réception sur le support FRIAC d'un dossier qui ne demande aucun complément
755 d'information et pour lequel il n'y a pas d'opposition.

756 Pour les dossiers avec opposition et pour les dossiers devant bénéficier d'une autorisation spéciale,
757 les délais sont bien évidemment plus longs, il n'est pas possible de chiffrer le temps en jours; tout
758 dépend de la complexité et des spécificités des dossiers.

759 **Le délai de 20 jours pour transmettre un dossier au service de l'État est-il respecté?**

760 Cette question fait référence au préavis communal (CC ou SConstr) après la publication d'une
761 enquête (Art. 94 ReLATeC).

762 Oui, le préavis communal ou la décision communale est transmis dans le délai légal de 20 jours,
763 comme mentionné plus tôt. La suite de la procédure, une fois le délai de publication terminé, est
764 effectuée au plus tard 7 jours après la clôture de l'enquête. Ce délai ne s'applique pas dans la mesure
765 où la demande de permis de construire contient des demandes de dérogations, oppositions, préavis
766 défavorables ou tout vice de forme.

767 QUELQUES EXEMPLES

768	Cas 1: jardin d'hiver	procédure simplifiée	en zone sans opposition	
769	Dossier prêt	0		
770	Octroi du permis	28 jours depuis le dépôt du dossier sur FRIAC		
771	Cas 2: MEC garage	procédure simplifiée	en zone sans opposition	
772	Dossier prêt	0		
773	Octroi du permis	31 jours depuis le dépôt du dossier sur FRIAC		
774	Cas 3: couvert & Panneaux solaires	procédure simplifiée	en zone sans opposition	
775	Dossier prêt	0		
776	Octroi du permis	35 jours depuis le dépôt du dossier sur FRIAC		
777	Cas 4: constr. piscine & MEC cabanon	procédure simplifiée	hors zone sans opposition	
778	Dossier prêt	0		
779	Décision spéciale DIME	75		
780	Octroi du permis	97 jours depuis le dépôt du dossier sur FRIAC		
781	Cas 5: Panneaux photovoltaïques	procédure simplifiée	hors zone sans opposition	
782	Dossier prêt	0		
783	Décision spéciale DIME	47		
784	Octroi du permis	61 jours depuis le dépôt du dossier sur FRIAC		
785	Cas 6: Construction d'une villa	procédure ordinaire	en zone, sans opposition	
786	(dossier prêt)	- 16		
787	fin d'enquête	0		
788	Préavis SConstr au SeCA	6 jours après la fin de publication d'enquête		
789	Cas 7: Transformation	procédure ordinaire	en zone, sans opposition	(dossier prêt) - 21
790	fin d'enquête	0		
791	Préavis SConstr au SeCA	7 jours après la fin de publication d'enquête		
792	Cas 8: Construction d'un immeuble	procédure ordinaire	en zone, sans opposition	
793	(dossier prêt)	- 23		
794	fin d'enquête	0		
795	Préavis SConstr au SeCA	7 jours après la fin de publication d'enquête		

796 Je saisis l'opportunité de la présence de M. A. Goncalves, responsable du Secteur constructions,
797 qui va nous quitter, pour le remercier de son excellente contribution et les bonnes relations qu'il a
798 entretenues avec le CC.

799 **Le Président.** Merci M. Mesot. M. Pilloud, êtes-vous satisfait de la réponse donnée par le Conseil
800 communal?

801 **M. Cédric Pilloud, UDC-PAI.** Oui, je suis satisfait et vous remercie.

802 *La question n°13 est ainsi considérée comme répondue.*



803 - n°22 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) relative à l'utilisation des salles de sport durant les vacances
804 scolaires et les jours fériés;

805 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des Bâtiments et du Sport.** Tout d'abord, il
806 convient de préciser que, si la Commune désire maintenir ces infrastructures sportives telle que la
807 salle de gym du Lussy dans un bon état, il est nécessaire de prévoir annuellement un plan de
808 maintenance. Pour la plupart, ces travaux ne peuvent pas être réalisés durant la période d'utilisation
809 scolaire.

810 Je prendrai pour exemple le traitement des sols. Afin d'offrir une surface de qualité aux utilisateurs
811 et de garantir une durée de vie conforme à ce qui est prévu, la surface de la halle triple doit être
812 traitée deux fois par année. Pour chacun de ces traitements, il faut compter sept jours d'indisponibilité
813 de l'infrastructure. Il faut en effet décaper l'ancienne surface, appliquer la nouvelle couche et garantir
814 un temps de séchage adéquat. Ce traitement est important pour assurer l'effet antidérapant. Dans
815 cette salle, il faut également prévoir annuellement deux à trois jours pour la révision des engins de
816 sports, des gradins, ainsi que du mur de grimpe.

817 Ce sont par conséquent trois semaines de vacances scolaires mobilisées chaque année pour ces
818 travaux de maintenance. À cela, il faut ajouter la mise à disposition de la halle triple durant les trois
819 premières semaines de juillet pour le Passeport Vacances de la Veveyse et un camp de foot pour
820 enfant. A cela s'ajoute des événements particuliers comme le Comptoir de la Veveyse qui occupera
821 cette année la halle triple durant les deux semaines des vacances d'automne et empêchera alors
822 toute maintenance durant cette période.

823 Vous l'aurez compris, la planification de l'entretien des salles de gym n'est pas chose aisée et doit
824 être faite en tenant compte de nombreux paramètres. Toutefois, le Service des bâtiments est
825 sensible à assurer une bonne disponibilité de ces infrastructures aux sociétés. Dans ce sens, la
826 semaine de vacances de Carnaval reste normalement libre. Cette année faisait exception.

827 Pour terminer, il faut aussi relever que le Service des bâtiments a parfois constaté que, durant les
828 périodes de vacances ou de ponts sur des week-ends fériés, les sociétés sportives elles-mêmes
829 annulent leurs entraînements car beaucoup de leurs juniors ou de leurs membres sont partis pour
830 quelques jours de vacances.

831 M. H. Demierre, votre remarque sera prise en considération et tout sera fait pour diminuer au
832 maximum les périodes d'indisponibilité de nos salles de gym, mais ces phases de maintenance sont
833 nécessaires pour garantir la qualité et la durabilité de nos infrastructures.

834 **Le Président.** Merci M. D. Maillard. M. H. Demierre, êtes-vous satisfait de la réponse donnée par le
835 Conseil communal?

836 **M. Hubert Demierre, UDC-PAI.** Oui, je remercie le Conseil communal.

837 *La question n°22 est ainsi considérée comme répondue.*

838 - n°23 de M. Cédric Schaller (Le Centre) relative à l'ouverture de l'accueil extrascolaire durant les vacances
839 scolaires;

840 **Mme Nicole Tille, Conseillère communale, en charge de la formation, de la culture et des**
841 **loisirs.** M. Schaller, votre question a retenu toute l'attention du Conseil communal, en voici la
842 réponse.

843 En septembre 2022, conscient du besoin des familles châtelaises d'ouvrir l'accueil extrascolaire
844 pendant les vacances, le Conseil communal a souhaité vérifier la faisabilité d'une éventuelle
845 mutualisation intercommunale au niveau du district de la Veveyse.

846 Un groupe de travail constitué de Mme Maude Cardinaux (Le Flon), M. Paul Konan (Remaufens),
847 M. Raphaël Droux (Semsales) et moi-même, membres de la sous-commission Primokiz de l'ACV, a
848 mené une étude dans ce sens. Toutes les communes n'étant pas organisée de la même manière, il
849 a fallu dans un premier temps faire un recensement du fonctionnement de l'AES ordinaire, ce qui a
850 pris un certain temps.

851 A la suite de quoi, le groupe de travail a réuni toutes les responsables de l'AES et les Conseillères
852 communales et Conseillers communaux en charge du dicastère concerné en date du 30 mars 2023.
853 Mmes Tamara Moncalvo, responsable AES, Florence Veri et moi-même avons pris part à cette
854 réunion, laquelle a donné lieu à des partages d'expériences concrets.

855 Les échanges nourris ont permis de réaliser qu'en l'état actuel, il est prématuré d'envisager
856 l'ouverture de l'accueil extrascolaire pendant les vacances au niveau du district. En effet, cela
857 impliquerait une gestion du personnel et des tarifs mutualisés, sans oublier une table de
858 subventionnement harmonisée, des écueils insurmontables pour le moment.



859 De plus, force est de constater que l'avantage d'un AES-vacances local est aussi de favoriser le lien
860 entre l'équipe éducative et les enfants, notamment pour l'accueil des vacances d'été et
861 préalablement à la rentrée scolaire.

862 Ce temps permet aux enfants de se familiariser avec les lieux et les personnes qui s'occuperont
863 d'elles et eux durant l'année scolaire.

864 Un autre avantage est de laisser à chaque AES l'autonomie de son projet pédagogique (activités
865 prévues pour les enfants en particulier), ainsi que du budget et des tarifs appliqués.

866 Pour les raisons qui précèdent, le Conseil communal, dans sa séance du 6 juin 2023, a donné son
867 accord pour l'ouverture de l'accueil extrascolaire durant une partie des vacances scolaires à partir
868 de 2024, à savoir

- 869 - une semaine pendant les vacances de Pâques;
- 870 - les 8 (7 en 2024) derniers jours ouvrables qui précèdent la rentrée d'août;
- 871 - et enfin, une semaine pendant les vacances d'automne.

872 Conditions

873 Les critères d'accueil à l'AES-vacances sont de favoriser, en premier lieu, les enfants inscrits
874 régulièrement à l'AES ordinaire vivant en famille monoparentale ou dont les deux parents travaillent.

875 Il ne s'agit pas d'un camp de vacances mais bien d'un moyen de garde pour permettre aux parents
876 de concilier vie familiale et professionnelle.

877 L'inscription sera par journée, de 7h à 18h, selon les horaires actuels. L'ouverture d'une journée sera
878 confirmée dès que 16 enfants y seront inscrits, avec un maximum de capacité de 48 places par jour.

879 Ressources humaines et coûts

880 Le personnel de l'AES est déjà sensibilisé aux demandes récurrentes des parents et motivé à
881 travailler durant ce temps supplémentaire. Bien entendu, seules les intervenantes volontaires pour
882 travailler durant les semaines mentionnées ci-avant seront mandatées.

883 Le coût à la journée a été calculé en prenant en considération d'activités simples qui se feraient
884 aussi bien à La Châteloise que dans la région. Une estimation d'un montant de 16 000 francs pour
885 couvrir le travail supplémentaire, ainsi que les éventuelles subventions à accorder aux parents sera
886 portée au budget des comptes de résultat 2024 en ouvrant une nouvelle ligne budgétaire.

887 Il va sans dire que l'ouverture de l'AES pendant les vacances est soumise à l'acceptation dudit
888 budget par le Conseil général en décembre 2023.

889 **Le Président.** Merci Mme Tille. M. Schaller, êtes-vous satisfait de la réponse donnée par le Conseil
890 communal?

891 **M. Cédric Schaller, Le Centre.** Oui, un immense merci pour cette réponse. Je dois dire que je suis
892 très satisfait de savoir que des choses se mettent en place pour 2024. Je pense que les parents
893 seront aussi très satisfaits de voir cette solution. J'ai juste une petite demande de précision: quand
894 exactement démarrera le premier accueil-vacances?

895 **Mme Nicole Tille, Conseillère communale, en charge de la formation, de la culture et des**
896 **loisirs.** La première semaine de vacances à l'AES extrascolaire sera l'une des semaines de Pâques,
897 laquelle étant encore à déterminer.

898 *La question n°23 est ainsi considérée comme répondue.*

899 - n°27 de Mme Adeline Pilloud (UDC-PAI) relative à l'installation de Box-Up dans les zones de loisirs;

900 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des Sports.** Mme Pilloud, votre proposition
901 d'installer des Box-Up a retenu la meilleure attention du Conseil communal. En effet, nous avons
902 déjà évoqué à plusieurs reprises la possibilité d'implanter ces boîtes permettant aux citoyens
903 d'emprunter momentanément par exemple un ballon de foot, des boules de pétanque, des raquettes
904 de ping-pong, et de le remettre en place dans sa boîte après utilisation. Comme vous le signalez
905 dans votre intervention, la Loterie Romande (LoRo) est partenaire de ces projets et participe
906 financièrement à l'achat de ces dispositifs. Ce soutien financier est pour le moment garanti
907 uniquement en 2023.

908 Dans sa séance du 20 juin dernier, le Conseil communal a pris la décision d'implanter une première
909 Box-Up à six casiers sur le site *Gare à vous*. Cette réalisation pourrait se faire cette année encore.
910 Parallèlement, nous allons étudier la possibilité d'intégrer une autre boîte sur le site du Lussy. Les
911 travaux du centre sportif se termineront cet automne et nous sommes en ce moment en train de
912 réfléchir aux aménagements extérieurs. Pour mémoire, il s'agit de repositionner les terrains de
913 beach-volley et de créer une nouvelle entrée sur ce site sportif. Dans ce contexte, nous allons très
914 certainement pouvoir trouver un endroit pour accueillir une autre Box-Up.



915 Le Conseil communal est convaincu que ce dispositif répond à une demande de la population et va
916 favoriser l'utilisation des différentes infrastructures mises à disposition.

917 **Le Président.** Merci M. D. Maillard. Mme Adeline Pilloud étant absente ce soir, la réponse lui sera
918 envoyée et elle nous communiquera sa satisfaction lors la prochaine séance.

919 *La question n°27 est, sous réserve de la réponse de Mme A. Pilloud, considérée comme répondue.*

920 **C. Nouvelles questions**

921 - n°31 de Mme Valérie Glauser (UO+PS) relative à la mise sur pied d'un sondage auprès de la
922 population pour connaître ses attentes en termes de transports à mobilité douce;

923 **Mme Valérie Glauser. UO+PS.** Ceci est une proposition au nom du groupe UO+PS. La Ville de
924 Châtel-St-Denis a vu plusieurs projets immobiliers se développer ces dernières années, faisant
925 apparaître des nouveaux quartiers.

926 Certains, comme le quartier Montmoirin, ou les récents immeubles sis Route de Montreux (numéro
927 de rue supérieur à 100), ou encore les villas récentes du quartier de Montimbert, sans compter les
928 nouveaux logements de la Frasse, ainsi qu'aux Paccots, éloignent la population du centre-ville,
929 des commerces et des manifestations. A l'inverse, ceux-ci dépendent essentiellement de la voiture
930 pour se rendre sur des lieux de détente, se retrouver en nature et dans la fraîcheur que notre ville
931 offre peu. Permettre cette accessibilité nous paraît indispensable.

932 Les TPF n'entrent en matière qu'à partir d'un nombre suffisant d'habitants pour élargir leurs
933 prestations et l'entité AGGLO définira aussi un réseau en lien avec la Riviera. La ligne TPF permet
934 déjà certaines connexions, cependant à un rythme peu soutenu mais ne dessert pas les quartiers
935 cités plus haut. Par conséquent, il ne faut plus tarder pour développer une mobilité douce, le
936 résultat des dernières votations nous en convainc. Par le biais d'un prestataire extérieur, un service
937 de transport qui réponde au plus grand nombre pourrait se mettre en place.

938 Cela implique bien sûr une étude précise et un sondage auprès de la population permettrait de
939 juger de la nécessité et, ou de la réponse efficace à donner ou fera émerger d'autres propositions.

940 Ce serait une action concrète qui permettrait de se projeter dans un mode de déplacement autre
941 que la voiture. Dans ce sens, nous ne pouvons que nous féliciter du succès de la mise en place
942 d'une navette qui a desservi notre Commune lors du dernier comptoir de la Veveyse. Nous ne
943 pouvons que souhaiter que cette expérience se réitère pour l'édition à venir de cet automne.

944 Par ce Message, le groupe UO+PS souhaite la mise en œuvre d'un sondage auprès de la
945 population pour connaître ses attentes sur le développement d'un service de déplacement à
946 mobilité douce pour desservir les différents quartiers de notre ville.

947 En lien avec notre propos, nous remercions la Commune pour son initiative du projet pilote de
948 réseau de vélos électriques en libre-service Pick-E-Bike.

949 **Le Président.** Merci Mme V. Glauser. Est-ce qu'un Conseiller communal souhaite donner une
950 réponse?

951 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des Travaux, routes, transports et**
952 **télécommunications.** Je souhaite donner quelques éléments de réponse, le CC ayant déjà traité
953 la question de l'introduction de bus-navettes dans l'une de ses séances. Selon les TPF et les
954 experts consultés, pour que des transports publics soient mis en place dans une ville telle que
955 Châtel-St-Denis, il faut que la Commune compte 10 000 habitants. Raison pour laquelle, un
956 montant sera mis au budget à partir de 2025-2026 pour réaliser une étude de mobilité en transports
957 publics interne à la ville, de façon à desservir, comme vous le dites, ces différents quartiers. Comme
958 vous l'avez mentionné, la Commune, notamment par son Service technique, ne bénéficie pas de
959 ressources permettant de mener à bien de tels projets, notamment en matière de transports. Un
960 mandat sera donné dès 2025 à un bureau spécialisé qui, avec différents partenaires, pourra mettre
961 en place un tel dispositif. Est-ce que ce délai pourrait vous convenir?

962 **Mme Valérie Glauser, UO+PS.** Pour moi, cela reste un peu lointain. Je pense que le seuil donné
963 par les TPF ne doit pas nous freiner, quitte à faire appel, comme vous le dites, à un prestataire
964 extérieur, ne serait-ce que pour voir ce qui est possible. A ce stade, je souhaite demander un
965 sondage.

966 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*



967 - n°32 de Mme Anouchka Dubrit (UO+PS) relative aux îlots de chaleur;

968 **Mme Anouchka Dubrit, UO+PS.** Ceci est une question au nom du groupe UO+PS relative aux
969 îlots de chaleur.

970 En date du 19 juin, l'Etat de Fribourg via le Service de l'environnement (SEn) a mis à disposition
971 des Communes un « Guide pour savoir comment faire face aux îlots de chaleur urbains ». Il s'agit
972 d'un catalogue d'informations et d'actions destiné aux Communes fribourgeoises. Ce guide
973 concerne notamment dix-huit communes urbaines et péri-urbaines, dont Châtel-St-Denis et un
974 quartier des Paccots, qui se trouvent être en zone orange sur la cartographie, tout comme la ville
975 de Fribourg. Ce sont les zones de chaleur les plus élevées du Canton.

976 Notre Ville grandit, sa population également, ses espaces bétonnés et bitumés aussi, mais pas en
977 même proportionnalité que ses espaces verts.

978 Par conséquent, des îlots de chaleurs s'installent et fragilisent les populations vulnérables.

979 Pour éviter les îlots de chaleurs et rafraîchir, selon ce document qui a été établi à partir des rapports
980 du GIEC, trois axes d'action sont cités:

- 981 - végétaliser/arboriser;
- 982 - utiliser des matériaux adéquats;
- 983 - prendre des mesures par rapport à l'eau.

984 A notre avis, il serait judicieux, pour aller en ce sens, d'ajuster les règles de la Police des
985 constructions de notre Ville, ainsi que d'autres si nécessaires, en rapport avec ces trois axes, mais
986 plus particulièrement une arborisation minimum lors de chaque nouvelle construction, y compris
987 celle de la prochaine place « Gare à vous ».

988 En résumé, quelle(s) mesure(s) va prendre le Conseil communal face à ces îlots de chaleur?

989 **Le Président.** Merci Mme A. Dubrit. M. Roland Mesot souhaite donner une réponse.

990 **M. Roland Mesot, Conseiller communal, en charge de l'aménagement du territoire et des**
991 **constructions.** Je vais répondre partiellement à cette question. Nous sommes déjà actifs à ce
992 niveau-là. En effet, sur les plans des Misets - présentés tout à l'heure-, il y a déjà de la végétation
993 prévue. De même, dans le PAD Zone industrielle Sud, sont aussi prévues des zones de rencontre
994 avec arborisation. Désormais, dans tous les projets de construction, les indices appliqués par le
995 Canton exigent un pourcentage d'espaces verts destiné à nous préserver de cette chaleur.
996 Dernièrement, lors d'une séance sur l'aménagement de la Gare, la problématique des îlots de
997 chaleur a été évoquée. De manière globale, nous vous confirmons que des mesures sont déjà
998 prises et que nous sommes attentifs à ces exigences. Une réponse relative aux trois points relevés
999 vous sera donnée dans une prochaine séance.

1000 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1001 **Le Président.** Merci M. Mesot. Y a-t-il d'autres propositions ou questions? Tel n'étant pas le cas
1002 et juste avant de lever la séance, je voudrais vous signaler la présence de Mme Vanessa Montero
1003 qui a remplacé Mme R. Perrottet pour la transcription des procès-verbaux. Je la remercie.

1004 **D. Communications du Président**

1005 **Le Président.** Je vous remercie toutes et tous pour les discussions et débats de ce soir, ainsi que
1006 pour votre engagement.

1007 Je vous donne rendez-vous le mercredi 4 octobre 2023, à 19h30 heures. Un petit apéritif nous
1008 attend à la salle de l'Aigle. Il est 21h26, je déclare la séance terminée.

1009 *Applaudissements.*

1010 La séance est levée à 21h26.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Nicolas Genoud



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

1011 *Annexe ment.*